

12 février 2021

## **HOTELLERIE FRANCAISE : UNE MORT ANNONCEE**

Les conséquences de la pandémie Covid-19 ont ébranlé et fragilisé le secteur des CHR et ont rendu vulnérables et mis à l'agonie plus particulièrement les hôtels.

Les derniers chiffres de l'activité hôtelière pour janvier 2021 sont alarmants et sans précédent dans l'histoire de la profession.

Sur tout le territoire, les chiffres sont en chute libre, faute de déplacements de la clientèle touristique et avec la disparition de la clientèle affaires. Pour exemple, 60% des hôtels à Paris sont fermés. Le Revpar (qui est un indice de performance hôtelière) affiche des baisses vertigineuses de - 88% à Paris et -59% en France.

Les hôtels participent et vivent grâce à l'économie du tourisme d'affaires ou de loisirs sur le plan international et national. L'hôtellerie repose aussi sur un écosystème local, or le tissu touristique est rompu : les restaurants, cinémas, musées, bars et discothèques sont fermés. Les offres touristiques ne sont plus attractives, les touristes ont déserté les hôtels aussi parce qu'ils sont contraints de se restaurer dans leur chambre, et ce dans les limites d'un couvre-feu à 18h !

La clientèle d'affaires et corporate ne peut compenser ces pertes, car le gouvernement pousse le télétravail et tout le secteur de l'événementiel est à l'arrêt.

L'état des réservations pour les vacances scolaires de février, sur tout le territoire français, affiche un taux d'occupation catastrophique de 13.4 %. Seuls 10% des hôtels sont ouverts en montagne. Et ceux qui sont ouverts n'ont pas des perspectives réjouissantes, contrairement aux résidences et aux meublés, qui sont privilégiés en raison de leurs cuisines intégrées.

L'hôtellerie est la grande oubliée !

Voilà le drame des presque 18 000 hôteliers français : leurs établissements sont juridiquement ouverts mais économiquement fermés. Ils traversent la crise sur un chemin d'embûches. Pour exemples :

- Concernant le fonds de solidarité : les hôtels restaurants ne bénéficient pas du même traitement que les restaurants purs. En outre, leur structuration juridique souvent plus complexe les excluent des aides.
- Les gros-porteurs indépendants, fermés faute de clients, perçoivent une aide mensuelle qui ne compense même pas leur seul loyer !
- Le Gouvernement leur oppose le Prêt Garanti par l'Etat mais cela reste de la dette, qui plombe les bilans des entreprises et dégrade leurs fonds propres. Cela met en péril la capacité future

d'investissement et d'innovation des entreprises, ce qui est aussi très mauvais pour leur avenir et leur image vis-à-vis des banques/investisseurs.

- Les banques refusent de repousser leurs échéances de prêts bancaires.

- Les assureurs renâclent toujours à indemniser, même quand les contrats le prévoient ! Et le comble est qu'ils vont jusqu'à imposer la signature d'avenants pour supprimer ces clauses « pandémie » ou « fermeture administrative », tout en refusant l'indemnisation !

Laurent DUC, président de l'UMIH Hôtellerie, déclare : « Notre profession souffre comme jamais. Nous serons, sans aucun doute, hôteliers-indépendants, les plus nombreux à ne pas pouvoir nous relever de cette crise, au détriment de nos 200.000 salariés. Cette réalité est niée par le Gouvernement. La situation devient intolérable quand nous voyons à l'inverse d'impétueux groupes nationaux et/ou mondiaux sans vergogne, s'enrichir de notre misère ».

#### **Contacts presse**

Ophélie ROTA 06.82.82.95.82 – ophelie.rota@umih.fr

Charlotte Le MONIET 07.87.02.69.66 – charlotte.lemoniet@umih.fr